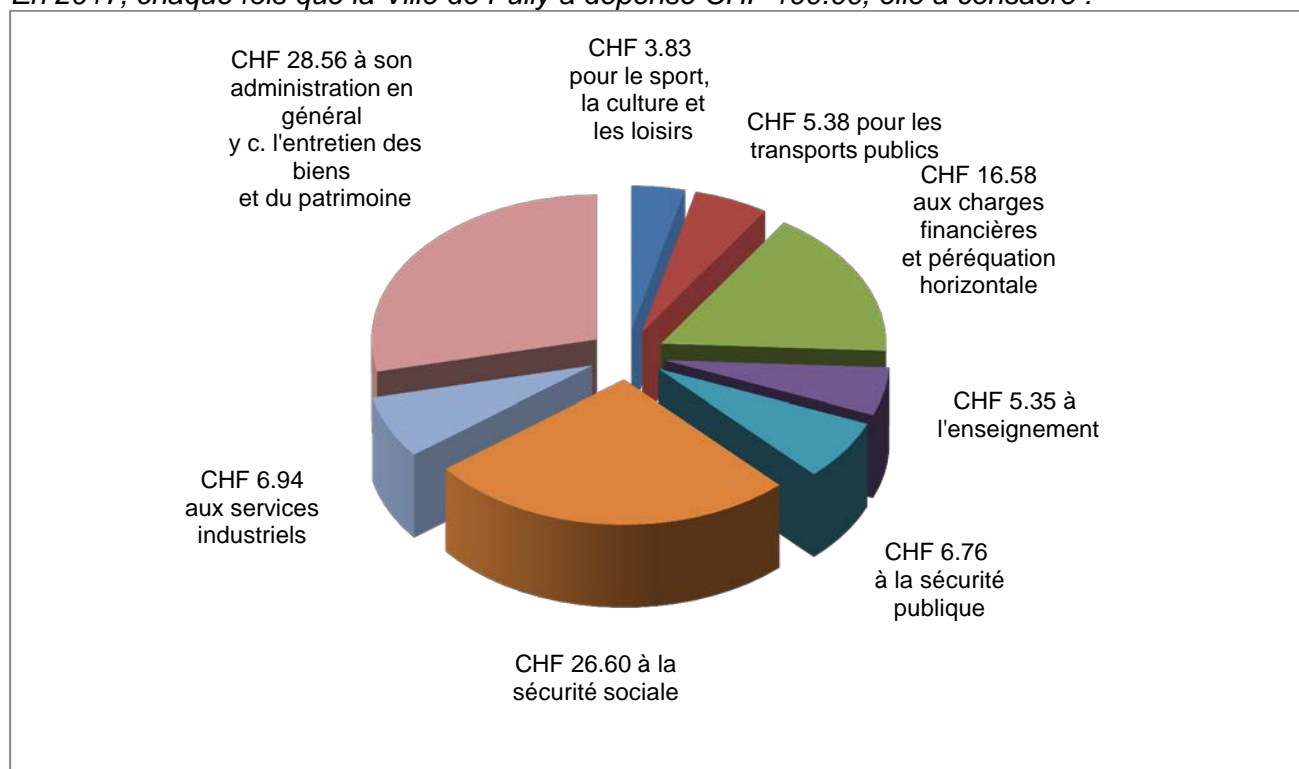


Pully : Un exercice 2017 dans les chiffres noirs, mais teinté de prudence pour l'avenir

Après une année 2016 dans le rouge, la Ville de Pully renoue avec les chiffres noirs et boucle ses comptes 2017 avec un excédent de revenus d'un peu moins de CHF 400'000.00. Mais l'entrée en vigueur prochaine de la nouvelle réforme sur l'imposition des entreprises (RIE III) ainsi que le plein effet de la modification de la péréquation financière vaudoise laissent augurer des diminutions de revenus ainsi que des charges supplémentaires se comptant en millions dès 2019.

Avec des revenus de 152'914'494.63 et des charges totales de CHF 152'528'448.02, la Ville de Pully présente des comptes 2017 affichant un bénéfice de CHF 386'046.61. Le budget 2017 prévoyait un déficit d'environ CHF 900'000.00. Globalement, les charges sont inférieures de 2.1% et les revenus moins élevés de 1.2% par rapport au budget 2017. Des économies ont notamment été faites au niveau des *charges maitrisables* (sur lesquelles la Municipalité peut agir) avec une baisse de 3.3% par rapport au budget 2017 et de 2.1% par rapport aux comptes 2016. Les revenus globaux (fiscaux, non fiscaux, internes) sont inférieurs de 1.2% (CHF 1.9 mios) à ceux prévus dans le budget 2017, mais supérieurs de 0.7% à ceux des comptes 2016.

En 2017, chaque fois que la Ville de Pully a dépensé CHF 100.00, elle a consacré :



Des finances communales en adéquations avec le programme de législature 2016-2021

Le chapitre consacré aux finances de la Ville dans le programme de législature émet 4 objectifs, tous respectés à la fin de l'exercice 2017. Les objectifs sont les suivants :

- *"Contenir la croissance de nos charges maîtrisables dans une enveloppe maximale de CHF 67 mios à l'horizon 2021, soit une augmentation moyenne de 3% par an."*
 - o **CHF 58.4 mios en 2017**

- *"Contenir la croissance de nos charges salariales dans une enveloppe maximale de CHF 31 mios à l'horizon de 2021, soit une augmentation moyenne de 1.5% par an."*
 - o **CHF 29.5 mios en 2017**

- *"Chercher à maintenir une couverture du financement des investissements nécessaires à la Ville, par des fonds propres à hauteur de 40% au minimum."*
 - o **52.0% en 2017**

- *"Maintenir notre endettement à un niveau inférieur ou égal à CHF 140 mios."*
 - o **CHF 90 mios en 2017**

Le maître-mot: prudence

Suite à trois exercices très mitigés, la dette communale progresse de CHF 10.0 mios pour se situer à CHF 90.0 mios au 31 décembre 2017. Par conséquent, l'endettement par habitant passe de CHF 4'449.60 à CHF 4'946.70. De plus, les prochaines années seront marquées d'une part, par des charges péréquatives en augmentation et d'autre part, des recettes fiscales liées aux personnes morales en diminution, suite à la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Dans ce contexte, il sera difficile pour Pully de respecter les objectifs financiers inclus dans le programme de législature, notamment celui qui a trait au financement des investissements par des fonds propres (marge d'autofinancement).

Pully, le 1^{er} juin 2018 - La Municipalité

Renseignements complémentaires:

Ville de Pully - Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, Gil Reichen, Syndic - Claude-Alain Chuard, chef du service des finances – 021 721 31 46 – finances@pully.ch